



COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 11 Septembre 2023 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Jean-Claude BIRON, Président de séance, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Claudine CHARRIER, Daniel PROUX, Élisabeth GIRAUDEAU, Stéphanie LABOUR, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Natacha NAULEAU et Nathalie POTÉREAU.

Absents et excusés : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU (pouvoir à Jean-Claude BIRON), Patrick CHANSON, Guillaume BOSSARD, Florent DELCLOS (pouvoir à Émilie BOCQUIER), Olivier QUAIREAU et Sébastien SEGRET (pouvoir à Jacques RIGALLEAU).

Secrétaire de séance : M. Cyril CONTESSE.

Le compte-rendu de la réunion du 10 Juillet 2023 est approuvé.

↪ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, l'ajout du point suivant** :

- Personnel communal - Modification Tableau des effectifs
-

↪ **CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ**

➤ **PLUi - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Monsieur Jean-Claude BIRON, 1^{er} Adjoint, après l'avoir présenté aux élus, les invite à débattre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, projet politique du PLUi. Il précise que ce débat n'amène pas de prise de décision, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de vote à exprimer. Toutefois, une délibération doit prendre acte de ce débat.

L'article L. 151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que le Plan Local d'Urbanisme comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Monsieur Patrick CHANSON arrive à 20 h 44.

Selon l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit :

« 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications

numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 [...], le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27. »

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat de chaque conseil municipal, au plus tard 2 mois avant l'arrêt du PLUi.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue « le projet politique » des élus de Challans Gois Communauté dans le cadre de l'élaboration du PLUi. A partir des enseignements du diagnostic et de ses enjeux, il affirme la volonté politique d'aménagement et de développement du territoire dans un cadre durable.

Les orientations du PADD sont traduites dans le règlement écrit et graphique du projet de PLUi.

Le PADD présente ainsi les grands choix stratégiques des politiques sectorielles d'aménagement du territoire (démographie, habitat, économie industrielle, artisanale et touristique, agriculture, déplacements, environnement, risques...) de manière transversale, pour les 10 prochaines années, soit à l'horizon 2033.

Il s'articule autour de trois axes forts :

AXE 1 - Littoral, marais, bocage : interdépendants et complémentaires

AXE 2 - La pratique du territoire au quotidien : des mixités à conforter

AXE 3 - L'horizon du grand territoire : un dialogue à poursuivre

Ces axes font l'objet de 16 orientations spécifiques, lesquelles sont détaillées par des éléments de déclinaisons de ces orientations.

Le Conseil municipal est invité à :

- Vu la délibération du 16 Novembre 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble du territoire de Challans Gois Communauté,
- Vu le débat sur les orientations générales du PADD en Conseil Communautaire ayant eu lieu le 25 Octobre 2018,
- Vu les débats sur les orientations générales du PADD au sein des Conseils Municipaux des communes membres ayant eu lieu :
 - au Conseil Municipal de la commune de Beauvoir-sur-Mer le 21 janvier 2019,
 - au Conseil Municipal de la commune de Bois-de-Céné le 17 décembre 2018,
 - au Conseil Municipal de la commune de Bouin le 11 décembre 2018,
 - au Conseil Municipal de la commune de Challans le 28 janvier 2019,
 - au Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf le 30 novembre 2018,
 - au Conseil Municipal de la commune de Froidfond le 18 décembre 2018,
 - au Conseil Municipal de la commune de La Garnache le 17 décembre 2018,
 - au Conseil Municipal de la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron le 3 décembre 2018,
 - au Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais le 10 décembre 2018,
 - au Conseil Municipal de la commune de Saint-Urbain le 17 décembre 2018,
 - au Conseil Municipal de la commune de Sallertaine le 27 novembre 2018.
- Considérant le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables modifié dûment exposé et débattu,

PRENDRE ACTE que le débat sur le PADD du PLUi de Challans Gois Communauté a bien eu lieu.

➤ Annuaire des Entreprises

Monsieur Cyril CONTESSE, Adjoint en charge du dossier, nous fait part de la mise en place d'un annuaire des entreprises réalisé par Challans Gois Communauté. Il s'agit d'un annuaire numérique qui permet de retrouver en un clic les 4 000 entreprises présentes sur les 11 communes. Les enjeux de cet annuaire sont multiples, puisqu'il s'adresse autant aux administrés qu'aux entreprises elles-mêmes :

- Valoriser et promouvoir l'économie de proximité en communiquant sur toutes les entreprises du territoire
- Favoriser la consommation locale et les circuits courts
- Offrir aux entreprises un canal de communication gratuit et supplémentaire sur le web pour gagner en visibilité
- Faciliter l'emploi local (recherche d'emploi, stage, alternance...)
- Encourager la mutualisation, le partage et les échanges entre les entreprises du territoire

Une communication sur cet outil sera réalisée sur le site Internet de chaque commune avec le lien suivant : [Annuaire des entreprises de Challans Gois Communauté](#).

➤ Guide Séniors réalisé conjointement avec la Communauté de Communes Océan Marais de Monts

Monsieur Jean-Claude BIRON et Madame Claudine CHARRIER, Adjointe en charge du dossier, présentent ce guide, que l'on retrouve sur le site Internet de Challans Gois Communauté et mis à disposition du public à l'accueil des Mairies.

↳ URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

➤ Numérotation de rues - La Forêt Quéry

Suite à la demande d'un permis de construire au lieu-dit « La Forêt Quéry », le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un numéro de rue, comme suit : **2 Bis La Forêt Quéry**.

➤ Installation classée pour la protection de l'environnement - Demande d'enregistrement présentée par le GAEC La Sapinière

Cette demande est présentée par le GAEC La Sapinière en vue d'obtenir l'enregistrement d'un élevage de 399 vaches laitières, sur la Commune de Commequiers. Celle-ci est soumise à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et nécessite une consultation du public.

Notre commune est incluse dans le périmètre d'affichage concerné par l'épandage des effluents de l'élevage.

Une consultation a été réalisée du 14 Août au 8 Septembre 2023 en Mairie de Commequiers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick CHANSON, Conseiller Municipal délégué en charge du dossier, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette demande.

↳ BÂTIMENTS COMMUNAUX

➤ Restaurant scolaire - Attribution Lot 8 « Serrurerie »

La procédure de consultation relative au lot n° 8 « Serrurerie » a été déclaré sans suite. Nous avons relancé une consultation en marché sans publicité ni concurrence le 19 Juillet 2023, pour une remise des plis au 5 Septembre 2023.

Vu le tableau d'ouverture du pli et après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le lot n° 8 « Serrurerie-Métallerie » à l'Entreprise **Le Rabot Vendéen** des Lucs sur Boulogne (85) pour un montant de **22 249,36 € HT**.

➤ **Chaufferie bois Groupe scolaire - Attribution Lot 4 « Serrurerie »**

La procédure de consultation relative au lot n° 4 « Serrurerie » a été déclaré sans suite. Nous avons relancé une consultation en marché sans publicité ni concurrence le 3 Juillet 2023 pour une remise des plis au 10 Juillet 2023.

Vu le tableau d'ouverture du pli et après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'attribuer le lot n° 4 « Serrurerie » à l'Entreprise QUB de Bouguenais (44) pour un montant de 7 471,44 € HT.**

↳ **SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ**

➤ **Mairie de La Roche sur Yon - Convention de participation « La Joséphine 2023 »**

Après présentation de Madame Claudine CHARRIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention de participation à cette course et marche 100 % solidaire et mixte, organisée par la Mairie de La Roche sur Yon, au profit de la Ligue contre le cancer Vendée.**

↳ **PERSONNEL COMMUNAL**

➤ **Modification du Tableau des effectifs**

Suite à un recrutement au service technique, espaces verts, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 16 Septembre 2023, comme suit :**

- **Suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet,**
 - **Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.**
-

↳ **DIVERS**

➤ **Demande résiliation Conventions temporaires d'occupation : Docteur DEBRAY BAZI et Monsieur DEBRAY**

Monsieur Cyril CONTESSE, Adjoint en charge du dossier, nous fait part de ces demandes de résiliation effectives au 1^{er} Décembre 2023 et nous informe qu'un rendez-vous sera prévu très prochainement afin de connaître les raisons de ces résiliations.

➤ **Antenne Orange - Installation 5G**

Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en charge du dossier, nous présente le projet pour l'installation de la 5G sur l'Église et précise qu'une simulation de mesure V/m sera demandée pour ces nouvelles antennes.

➤ **Rentrée scolaire 2023-2024**

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, nous informe d'une bonne rentrée scolaire pour tous les services, avec les effectifs suivants :

- École publique « Arc en Ciel » : 107 élèves.
L'ouverture d'une 5^{ème} classe permet d'avoir moins d'élève par classe.
- École privée « Sainte Marie » : 189 élèves,
- Restaurant scolaire : 232 rationnaires.

➤ **Loustics et Jeunesse - Bilan des activités d'été**

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, nous informe du bon déroulement de ces activités d'été :

- Service Jeunesse : Séjour du 17 au 21 Juillet 2023 en Normandie à Pont d'Oully (14) pour 15 jeunes (kayak, paddle et géocaching)
- Service Loustics :
 - Séjour du 10 au 13 Juillet 2023 (8-10 ans) à Maisdon sur Sèvre (44) pour 14 enfants (escalade, canoë-Kayak, etc...),

- Séjour du 17 au 18 Juillet 2023 (3-6 ans) au Camping Paradis « La Bretonnière » à St Julien des Landes (85) pour 15 enfants,
- Séjour du 19 au 21 Juillet 2023 (6-8 ans) au Camping Paradis « La Bretonnière » à St Julien des Landes (85) pour 15 enfants.

➤ **Forum des Associations/Nouveaux arrivants**

Madame Carine MIGNÉ, Adjointe en charge du dossier, nous fait part du bon déroulement de ces deux évènements. 7 personnes présentes sur 25 invitations pour les nouveaux arrivants et 19 associations participantes et très satisfaites avec beaucoup d'inscriptions.

➤ **Réunion publique du 18 Septembre 2023**

Monsieur Jean-Claude BIRON nous fait part de cette réunion publique qui aura lieu le 18 Septembre 2023 à 20 h.

➤ **Courriers du Conseil Départemental**

Monsieur Jean-Claude BIRON nous fait part de trois dossiers en cours :

- **Accès Trivalandes**

Un courrier a été adressé à Monsieur Alain LEBOEUF, Président du Conseil départemental, à Monsieur Bruno RETAILLEAU, Sénateur, pour que leurs engagements pris en 2009 à propos de l'accès à Trivalandes soient maintenus, soit une prise en charge totale des travaux d'accès.

Nous ne pouvons accepter que ce projet ne soit pas respecté et que la commune paie 30 % des travaux comme pour un contournement classique. Les efforts accomplis jusqu'alors ne sont pas respectés.

- **Pont de La Salette**

Lors de notre échange avec le Département le 21 Juillet dernier, nous avons fait part d'une situation critique sur le Pont de la Salette sur le plan de la circulation piétonne, en vélo et en voiture. Nous avons sécurisé au mieux le pont afin d'empêcher que le parapet tombe sur un passant.

Nous avons demandé à ce que cette situation trouve une issue rapidement.

Il nous a été répondu que face aux travaux d'ampleur (réfection du sous-bassement) à la charge du Département, il nous demande en contrepartie la cession à la commune de la RD2C en l'état.

Nous avons exprimé notre désaccord par courrier du 29 Août 2023 car « ni le pont, ni la route, ni les espaces sous le pont ne sont propriétés de la commune ».

- **L'Hommelet**

Suite au mail de l'Agence Routière du Département du 8 Septembre 2023 concernant un problème de sécurité au lieu-dit L'Hommelet, en limite de la commune d'Apremont, il est demandé à la commune :

- de renforcer la signalisation de police en matérialisation au sol un dispositif d'alerte avec des bandes de peinture blanche. L'accord est donné,
- de procéder à un nouveau marquage de la bande de stop au sol par leurs services. L'accord est donné,
- une réflexion permettant de renforcer la sécurité routière est proposée. Un accord est donné pour que ce soit l'ARD, experte en la matière, qui la mène.

➤ **Association Loisirs et Multi-activités - Groupe ALMA**

Madame Claudine CHARRIER, Adjointe en charge du dossier, nous fait part de la création d'une nouvelle association Loisirs et Multi-activités tous âges, dénommée « ALMA », à compter du 1^{er} Janvier 2024, en partenariat avec Familles Rurales de Vendée.

Monsieur Jean-Claude BIRON demande à Monsieur Christian DELAUNAY, trésorier, présent dans la salle, de présenter les projets de cette association.

À ce jour, environ 70 adhésions ont déjà été faites.

↳ QUESTIONS DIVERSES

↳ Réfection Terrain de football d'entraînement

Monsieur Jean-Claude BIRON nous informe que les travaux de réfection sont terminés. Un arrosage est effectué assez régulièrement afin de conserver la mise en œuvre réalisée. Normalement, l'ASSC Football pourra l'utiliser à compter du 1^{er} Novembre prochain.

↳ Espace Culture et Vous - Toiture

Monsieur Jean-Claude BIRON nous fait part de l'annulation des travaux de réfection de la toiture avec l'Entreprise Couverture MARTIN de Soullans en raison de l'augmentation de la prestation. Un devis a été signé en 2022, mais les travaux n'ont pas été honorés par l'Entreprise. À ce jour elle nous présente un devis réactualisé : pas de prévision budgétaire suffisante pour 6 532,00 € HT de plus.

↳ Invitation 13-09-2023 Inauguration recyclerie à Soullans

Monsieur le Maire étant absent, Monsieur Florent JOURDAN participera à cette inauguration.

↳ 100 ans de l'Église le 30-09-2023

Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en charge du dossier, nous fait part de l'organisation de cet évènement.

↳ Film « Le Chêne » 6-10-2023

Madame Carine MIGNÉ nous fait part de la diffusion d'un film autour de l'arbre le 6 Octobre 2023 organisée par l'Association « Le Clephe » de St Christophe du Ligneron.

↳ Construction du Restaurant scolaire

Monsieur Jean-Claude BIRON nous fait part de la reprise des travaux de l'Entreprise BATITECH pour le lot couverture.

Il nous informe que plusieurs vols ont eu lieu sur le chantier. Lors du dernier rendez-vous de chantier, il a demandé aux entreprises de déposer plainte auprès de la Gendarmerie pour que notre policier municipal puisse effectuer des investigations.

↳ Téléthon 2023

Madame Claudine CHARRIER, Adjointe en charge du dossier, nous informe qu'elle souhaite relancer le téléthon pour cette année. Une première réunion est prévue le 20 Septembre 2023 à 18 heures 30 pour l'organisation de cet évènement.

Séance levée à 22 h 53.

Pour extrait, Affiché le 18 Septembre 2023
Le Président de Séance
Jean-Claude BIRON, 1^{er} Adjoint



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 2 Octobre 2023 à 20 h 30.